

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2024

COMPTE RENDU AFFICHE LE 9 juillet 2024

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 juin 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 15

PRESIDENT : M. Didier TESTE, Maire

SECRETAIRE ELUE : Mme Yvette BONNARD

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE : M. Didier TESTE, M. Lucien BRUYAS, Mme Murielle BOIRON, M. Fabrice FOND, M. Christophe BROSSON, Mme Yvette BONNARD, M. Pierre BOIRON, Mme Brigitte RUDEAUX POMMATEAU, M. Joël BALLAS, Mme Camille BRUYAS, Mme Marie-Françoise BONNARD, Mme Isabelle MARQUET, Mme Marielle GIRAUD COLOMBET

Membres absents excusés : M. Sylvain RIVORY, M. Christian CLOUPET.

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

### CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Mme Corinne BRET titulaire du poste actuel, a demandé sa mise à la retraite à compter du 01 septembre 2024. Elle occupe les fonctions d'adjoint d'animation sur un poste d'adjoint technique. Il convient donc de créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 01 septembre 2024, pour :

- Assurer l'accueil et l'encadrement des enfants sur les temps du périscolaire .
- Préparer avec sa hiérarchie les activités hors temps scolaire des enfants (musique, sport, activités manuelles, etc.)

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois d'adjoint d'animation

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de la création du poste d'adjoint d'animation à temps complet
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune
- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

## TAUX SYNDICAUX

Les syndicats de communes sont des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) associant des communes en vue d'œuvres ou de services d'intérêt intercommunal. Ces EPCI ne sont pas dotés d'une fiscalité propre

Le comité d'un syndicat peut toutefois décider de lever la taxe d'habitation (THLV), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) en remplacement des contributions budgétaires des communes associées. Les contributions des communes sont alors appelées " contributions fiscalisées " et s'apparentent à une fiscalité additionnelle à celle des communes.

Le syndicat ne dispose d'aucun pouvoir fiscal (pas de vote des taux, pas de pouvoir d'exonération). Le taux additionnel applicable à son profit est déterminé selon les règles prévues au III de l'article 1636 B octies du CGI par les services de la Direction générale des finances publiques (DGFIP).

Pour la commune, deux syndicats sont concernés par cette règle, le Syndicat Intercommunal Sport et Culture Les Haies Longes Trèves et le syndicat d'Energies du Rhône (SY.D.E.R.).

En 2023, le montant des charges syndicales s'élevait à 90.720 €. En 2024, celui-ci est de 99.394 €. C'est pourquoi, il a été décidé de budgétiser une partie de ces charges(5.000 €) afin de limiter la pression fiscale.

Monsieur Lucien BRUYAS présente les taux syndicaux pour 2024 :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10,30 % (2023 : 12,50%)
- Taxe foncière bâtie : 12,80% (2023: 12,10%)
- Taxe foncière non bâtie : 32,60% (2023 : 34,40%)

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

Mme Murielle BOIRON fait le compte-rendu du Conseil d'Ecole du 6 juin 2024.

Il a été fait le bilan des activités de l'année écoulée : Sortie scolaire des PS-MS à Peaugres le 4 juin, classe verte dans le Puy de Dôme du 21 mai au 24 mai 2024, Jazz à Vienne pour les GS aux CM2 le mardi 25 juin, accueil des nouveaux petite section le mardi 25 et le jeudi 27 juin de 8h30 à 10h et de 10h15 à 11h35, formation sécurité dans les transports pour les CM le 27 juin, rallye-maths pour les CM.

Personnel enseignant au sein de l'école l'année prochaine : Mme Stéphanie Vernay (en remplacement de Mme Sandrine GLINTZ) : classe de PS-MS, Mme Géraldine Poncet : classe de GS -CP, Mme Martine Gagnepain :classe de CE1 -CE2, Mme Cathy Falcand : classe de CMI -CM2.

Effectifs de l'année prochaine : petite section : 14 ; moyenne section : 7 ; Grande section : 8 ; CP : 16 ; CE1 : 7 ; CE2 : 8 ; CM1 : 11 ; CM2 :10 soit un total de 81 élèves.

## Remerciements

- À l'APECC pour l'organisation de ventes diverses cette année qui permettent le financement de nos sorties et de la classe verte
- Aux parents pour l'organisation d'évènements permettant le financement de la classe verte
- À la mairie pour la subvention de 3000€ pour la classe verte
- Aux bénévoles de la médiathèque pour le prêt de livres et l'accueil à la médiathèque
- Aux parents qui ont accompagné les diverses sorties
- À la mairie pour le passage de 55 € à 60 € par enfant pour le budget de fonctionnement

## Demandes pour l'année prochaine

- Passage de 2 heures à 3 heures des heures de musique (une heure de musique coûte à la commune 2138,34 €) soit un coût total de 6415,02 € pour 3 heures— Vu le coût le Conseil Municipal décide de sursoir sa décision.
- Elevage de poussins à l'école—Le Conseil Municipal refuse cette proposition à 9 voix contre et 4 abstentions
- A partir de septembre 2024, mise en place d'une Web Radio.

L'association des parents d'élèves lance un appel aux parents pour les aider dans leur tâche.

## **REUNION DU 25 JUIN AVEC LES PERSONNES DE PLUS DE 70 ANS**

Madame Isabelle MARQUET fait le compte-rendu de la réunion du 25 juin où les membres du CCAS ont accueilli les personnes de + de 70 ans de la commune. 35 personnes ont répondu à l'invitation. Nous avons présenté les différents services à disposition de la population tel que la Maison du Rhône, France Service à Mornant, Givors et Pélussin et également aborder les thèmes suivants : ateliers prévention, l'habitat, le portage de repas, la mobilité (transport à la demande L'va 04.86.27.01.01) et la communication (nouvelles applications à partir de septembre : illiwap et jouons local).

Concernant le portage de repas, un groupe de travail va se constituer afin d'étudier sa faisabilité.

Un 1er atelier prévention sera proposé d'ici l'automne par l'association CRIAS qui agit pour favoriser l'autonomie des personnes en situation de vulnérabilité.

Pour ce qui est de l'habitat, une enquête anonyme a été remise à chaque participant. Cette démarche vise à disposer d'une vision globale pour proposer le développement d'une offre correspondant aux besoins et aspirations des ménages pour les années futures. Le résultat de cette enquête ne sera pertinent que si nous recevons un maximum de réponses. Par conséquent, toutes les personnes de plus de 65 ans intéressées par cette enquête peuvent venir récupérer un questionnaire en mairie.

Cette rencontre s'est terminée par un temps d'échange et un moment convivial. Nous remercions toutes les personnes présentes.

## **CINE ÉTÉ LE 5 AOÛT 2024**

Madame Brigitte RUDEAUX-POMMATEAU fait le point sur l'organisation du Ciné Eté qui aura lieu le Lundi 5 août 2024. Le rendez-vous pour la préparation est donné pour 16h30

## **COMMUNICATION**

Madame Marie-Françoise BONNARD fait le compte-rendu de la réunion du 4 juin 2024 concernant l'application « Jouons Local ». Les commerçants, associations et agriculteurs ont répondu présents à cette rencontre. Ils sont repartis satisfaits car cette application leur permet d'être totalement indépendants pour leur communication externe. Une réunion sera programmée en septembre 2024 pour faire le point sur son utilisation

Mme Marie-Françoise BONNARD fait le bilan des travaux effectués par M. Quentin BRET, stagiaire, pour la gestion du site internet de la commune.

Mme Marie-Françoise BONNARD fait le compte-rendu d'une réunion concernant les moyens de communication externe qui a eu lieu à l'Agglo le 19 juin 2024.

## **VOIRIE A REMILLIEUX**

M. Joël BALLAS signale que les travaux d'enrobés du crêt de Longes à Remillieux ont été effectués par l'entreprise CHAVASSIEUX.

M. le Maire signale que sur les 15.000 € alloués pour les travaux de voirie, il a été dépensé 14.761,20 € comprenant la pose des panneaux des hameaux pour 6.066 € TTC, les enrobés à Remillieux pour 6.811,20 € TTC, pose d'un tuyau Eaux pluviales route de Grand Pré à Dizimieux pour 1884,00 € TTC.

## **ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE DE LA REGION DE CONDRIEU (AIAD)**

Monsieur Lucien BRUYAS fait le compte-rendu d'une réunion de l'association d'aide à domicile de la Région de Condrieu (AIAD). Le gros problème de cette association est son besoin de personnel. L'association recherche des personnes sérieuses et motivées pour intervenir au domicile des personnes en perte d'autonomie et les accompagner dans les gestes de la vie quotidienne. (Tél. 04.74.78.74.78)

## **TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur Pierre BOIRON informe le Conseil Municipal que :

- Les bornes WIFI ont été livrées par les services de l'Agglo et vont être installées par le service technique de la commune le 9 juillet 2024
- Les devis pour la remise aux normes électriques ont été reçus en mairie pour un montant de :
  - ⇒ 72,00 € TTC pour la mairie
  - ⇒ 612,00 € TTC pour la salle d'animation
  - ⇒ 2016 € TTC pour l'école
- Le store de la maison des Associations, à la suite d'un acte de vandalisme, a été réparé le 2 juillet 2024 pour un montant de 446,95 € TTC

## **JEUNESSE**

Madame Marielle GIRAUD COLOMBET fait le compte-rendu d'une réunion de l'Agglo concernant la Jeunesse (11 ans - 17ans) et d'une réunion concernant la Petite Enfance (0 - 3 ans).



## **PLAN PARTICULIER DE MISE EN SITUATION DE L'ECOLE**

Les écoles maternelles, primaires ou élémentaires et les établissements d'enseignement du second degrés peuvent être exposés à différents types de risques majeurs ou de menaces : risques majeurs d'origine naturelle (cyclones, inondations, submersions marines, séismes, mouvements de terrain, etc.), technologique (nuages toxiques, explosions, radioactivité, etc.), intrusion de personnes malveillantes, attentats ou toute forme d'attaque armée, violences au sein ou aux abords de l'école.

Monsieur le Maire indique qu'il serait souhaitable d'installer une alarme anti-intrusion à l'école. Cette alarme est adaptée au Plan Particulier de Mise en Situation (PPMS) dans le cadre des risques majeurs ou menaces et peut être utilisée pour d'autres risques (nucléaire). Elle émet un son distinct à l'alarme incendie et indique aux occupants de l'école que le confinement doit être mis en place.

Monsieur le Maire indique que la région Auvergne Rhône-Alpes subventionne ce type d'alarme dans le cadre de son plan de mise en sécurité des établissements scolaires (subvention possible à hauteur de 50% du montant de la facture).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide ces travaux d'alarme PPMS d'un montant de 7373,48 € HT et sollicite une subvention de 50% soit 3686,74 € auprès de la Région

## **BROYEUR MIS A DISPOSITION**

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, Vienne Condrieu Agglomération souhaite accompagner les habitants dans la réduction des quantités de végétaux apportés en déchèterie et à la compostière d'Eyzin-Pinet. L'objectif de l'Agglo est d'encourager les habitants à valoriser les végétaux directement dans leur jardin afin de limiter les allers-retours en déchèterie et de promouvoir une utilisation du broyat au jardin pour de multiples bénéfices. Le dispositif d'aide proposé est une participation financière de l'Agglo versée au particulier à la suite de la location d'un broyeur auprès d'une entreprise spécialisée, conventionnée avec l'Agglo.

Les fondamentaux proposés pour la participation financière :

- Une prise en charge jusqu'à 50 % du coût de location facturée
- Un plafonnement à hauteur de 50 € par location.
- Un maximum de 2 locations par foyer et par an.

Une prise de contact avec les entreprises locatrices de broyeurs à végétaux a été réalisée pour échanger sur le projet et leur proposer d'encadrer le partenariat via une convention. Les entreprises ci-dessous ont répondu positivement à la proposition de partenariat :

- Kiloutou, Comptoir de Location et Loxam à Seyssuel
- Colinet Agri Pilat à Longes

Cette opération débutera à l'automne 2024 ainsi que la communication la concernant.

## **CONTOURNEMENT DE LONGES**

L'ensemble des propriétaires impactés par le nouveau contournement de Longes a été reçu en Mairie entre le 3 juin et le 19 juin. Diverses solutions leur ont été proposées en fonction de la volonté de chacun.

Une réunion est prévue le 10 septembre 2024 à 14h avec les services de l'Agglo et le élu.



## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Didier TESTE informe le Conseil Municipal :

- Sur le nouvel accord concernant le déploiement de la fibre entre Orange et le Gouvernement
- De l'obtention de la DETR 2024 d'un montant de 14.567,00 € pour le déplacement de la bibliothèque
- Du questionnaire concernant la proposition de la mairie de St Cyr sur le Rhône pour la mutualisation des bibliothèques de la Rive Droite de l'Agglo.
- De la vente d'une maison d'habitation située Chemin Vitet
- De la vente d'une maison d'habitation située à la Balasserie
- D'une demande de fermeture de la rue du Dauphiné par le Petit Bouchon à l'occasion de leurs 5 années de reprise du restaurant du 6 septembre au 7 septembre minuit
- De l'acquisition d'une auto-laveuse COMAC pour la salle d'animation pour un montant de 2576.12 € HT soit 3091,34 € TTC

Mme Marielle GIRAUD COLOMBET signale l'état de saleté de l'abribus situé à la Croix des Rameaux.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT TERMINE,  
LA SEANCE EST LEVEE A 00h15**

## **MEDIATHEQUE DE LONGES**

Chers amis lecteurs et amies lectrices !

La bibliothèque sera fermée au mois d'août et restera ouverte au mois de juillet aux horaires habituels. Pensez bien à rendre vos livres avant fin juillet.

Nous vous retrouverons avec grand plaisir le 11 septembre 2024

Bel été à toutes et tous.

L'équipe de bénévoles.

## **URBANISME**

**A compter au 1er septembre 2024, les déclarations préalables ne seront plus instruites par la commune, mais par les services de Vienne Condrieu Agglomération**

**LE SECRETARIAT DE MAIRIE SERA FERME**

**DU 15 AOUT AU 18 AOUT 2024 INCLUS**



## GRAND PRIX DE LONGES

Dimanche 4 août 2024 de 13h30 à 17h30 se déroulera le 44<sup>e</sup> Grand Prix cycliste de Longes.

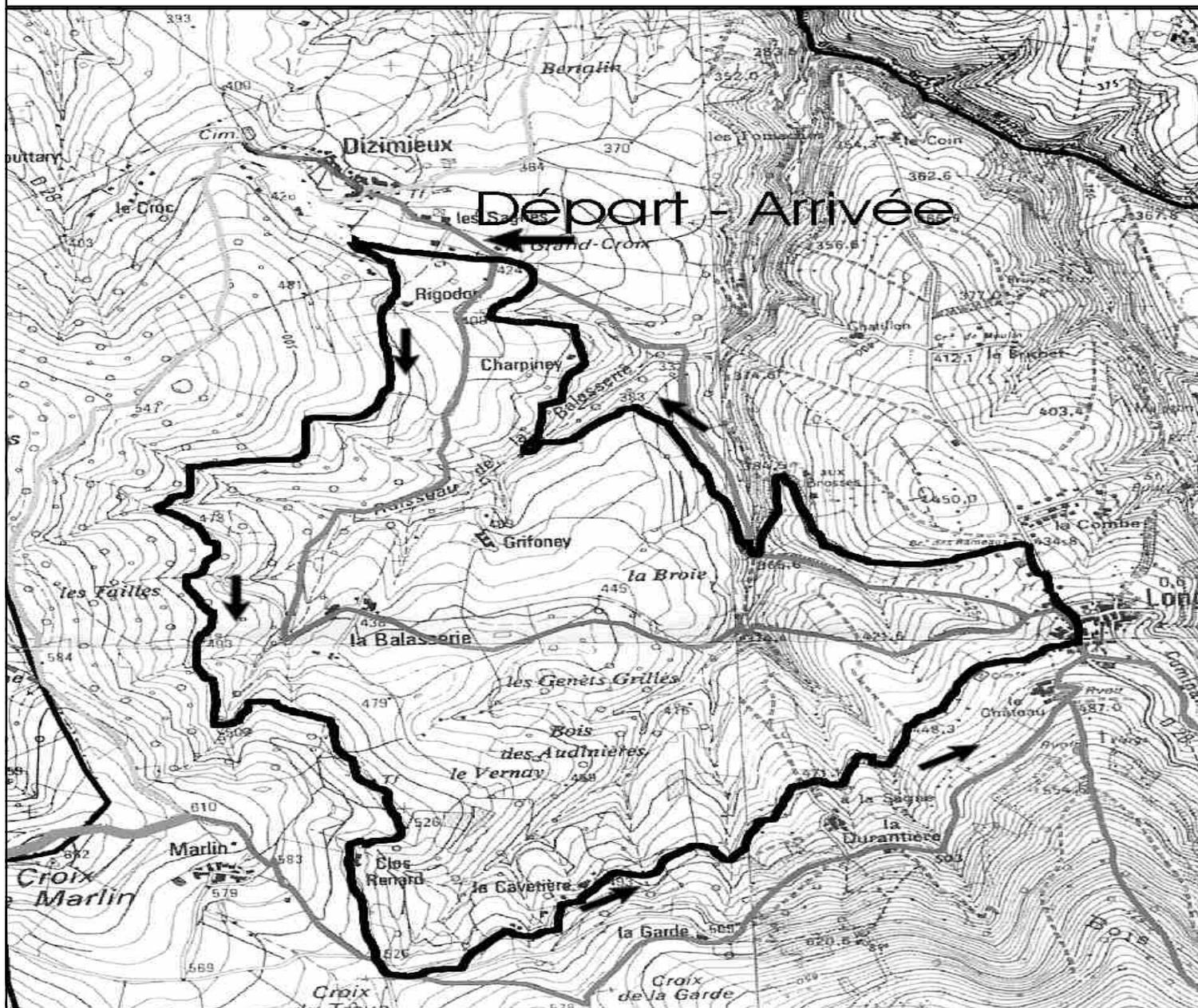
Le circuit de cette course débute à Dizimieux en passant par la route des Tailles, la Croix du Trèves, le village de Longes, et enfin la descente vers Dizimieux par la route départementale N°28.

Cet itinéraire sera donc fortement perturbé, et la circulation se fera en sens unique, dans le sens de la course.

Des signaleurs bénévoles assurent la sécurité du circuit, merci de respecter leurs consignes. Roulez très prudemment et si vous devez à tout prix prendre le circuit merci de respecter le sens de circulation.

L'équipe de l'organisation du Grand Prix de Longes vous remercie par avance et vous attend le dimanche matin pour la soupe aux choux, l'après-midi pour la course et kermesse de l'Association des Habitants de Dizimieux.

## TRACE CIRCUIT





Dans les  
communes de  
**Vienne Condrieu  
Agglomération**  
du 25 juin  
au 6 septembre



ACCÈS  
LIBRE &  
GRATUIT

**Ciné  
été**  
2024

ORGANISÉ PAR LA MAIRIE DE LONGES  
ET VIENNE AGGLO

# Ciné été

Animation  
pour  
les  
enfants

LUNDI 5 AOUT 2024

18H Spectacle de Clown

A PARTIR DE 19H REPAS  
PAR LE PETIT BOUCHON

JEUX EN BOIS ET COIN  
LECTURE

21h30  
Séance de cinéma  
en plein air  
Les aventuriers de  
l'arche de Noé

Lieu :  
Terrain de boules à côté de L'Eglise  
(En cas de pluie : Spectacle de Clown à  
la salle d'animation / ciné au Fautre )

Offert aux familles  
Pensez à réserver votre  
repas !



**Longes**  
Terrain de  
boules  
derrière l'église

EN CAS DE PLUIE

Salle Pierre Bret,  
le Fautre (Trèves)



Les enfants de moins de 12 ans  
doivent être accompagnés d'un  
adulte et ne doivent pas gambader.